

ID: 073-217302041-20220728-07092022-AU

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de Pont de Beauvoisin - Savoie

## 07092022

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Le Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie et sous la présidence de Christian BERTHOLLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice: 19

Date de convocation: 21 juillet 2022

<u>Présents</u>: M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

Absents excusés: M. François DEUDON et M. Abdelkader DJELLAD

Pouvoirs: M. Abdelkader DJELLAD à Mme Céline YACONO

Quorum	7
Présents	17
Pouvoirs	1
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Mme Céline YACONO

### **OBJET: REFACTURATION DES FRAIS D'ENLEVEMENT DE DECHETS CALCINES**

Monsieur le maire rapporte qu'un utilitaire a pris feu sur le parking situé Rue du lycée dans la nuit du 13 au 14 juin 2022.

Le véhicule a été évacué mais tous les déchets calcinés qu'il contenait dont un scooter sont restés en tas sur le parking.

Le propriétaire du véhicule, Monsieur Ala BENSALEM, domicilié sur la commune au 1 rue des Moulins, Bâtiment les Campanules, n'a jamais répondu aux appels téléphoniques, ni aux messages sur son répondeur.

Une lettre recommandée lui a été envoyée en date du 27 juin 2022 lui demandant de nettoyer les lieux sans quoi le nettoyage serait réalisé à ses frais mais le pli avisé n'a pas été récupéré.

C'est pourquoi, Monsieur le maire explique avoir pris la décision de faire enlever la totalité des déchets calcinés par les employés communaux afin de rendre aux habitants du quartier et usagers des services de la pépinière d'entreprises un cadre de vie agréable.

Monsieur le maire propose de facturer au propriétaire du véhicule, Monsieur Ala BENSALEM, le coût horaire des deux agents communaux qui ont mis deux heures à rendre les lieux propres soit un coût total de 83.92 €.

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le



ID: 073-217302041-20220728-07092022-AU

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

# DECIDE

de demander le remboursement du coût horaire des agents communaux missionnés pour nettoyer le parking Rue du Lycée au propriétaire du véhicule sinistré, Monsieur Ala BENSALEM, domicilié sur la commue au 1 rue des Moulins, Bâtiment les Campanules, soit la somme de 83.92 €

## MANDATE

Monsieur le Maire pour établir le titre de recette correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.